

# Étape 1 : démarrer une analyse des risques

---

Une analyse des risques dans le contexte de la méthode du FBP permet de comprendre les types d'impacts à prévoir pour un type particulier d'aléas mais aussi d'identifier les personnes et les biens qui sont exposé·e·s et vulnérables à cet aléa ainsi que les raisons de cette exposition et de cette vulnérabilité.

Si par exemple, les toits abîmés par le vent constituent un impact majeur en cas de cyclones, une carte de l'exposition mettra en lumière les zones géographiques où les maisons sont le plus exposées aux cyclones tandis qu'une carte de la vulnérabilité aux impacts des vents cycloniques et/ou de la marée de tempête peut indiquer les zones géographiques où les indicateurs comme le type des maisons, le taux d'alphabétisation et l'éloignement laissent prévoir la vulnérabilité et donc l'impact le plus élevés. Dans une analyse des risques, l'aléa global (tempête, etc.) doit être subdivisé en « sous-aléas » (vent, pluie, marée de tempête) pour garantir l'intégration de tous les éléments exposés et de leurs vulnérabilités et la prise en compte de tous les impacts potentiels.

Une agence gouvernementale spécialisée, l'agence chargée de la GRC ou d'autres expert·e·s en analyse et modélisation des risques (au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou en dehors) doivent être étroitement impliqué·e·s à cette étape.